

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec**



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 19 janvier 2010.

Section du dépôt légal



# Info-Autorité

VOLUME 6, NUMÉRO 3

## SOMMAIRE

- [La finance mondiale se réunit à Montréal](#)
- [Quatrième édition du \*Rendez-vous avec l'Autorité des marchés financiers\*](#)
- [Campagne de sensibilisation contre la fraude](#)
- [Le Dictionnaire des dérivés, anglais/français, est maintenant en ligne](#)
- [« Faites que ça compte » : un outil d'éducation financière destiné aux familles canadiennes](#)
- [Journée Éducation à Montréal organisée par l'Autorité des marchés financiers](#)
- [Rapport d'activité annuel du programme d'examen de l'information continue \(PEIC\)](#)
- [Dépôt du projet de loi 74 à l'Assemblée nationale](#)
- [L'Autorité des marchés financiers s'associe à la campagne « Je protège mon identité sur Internet »](#)
- [Les assemblées d'actionnaires, c'est votre affaire !](#)
- [Rapport annuel 2008-2009 de l'Autorité](#)
- [Calendrier des activités](#)

## LA FINANCE MONDIALE SE RÉUNIT À MONTRÉAL

### Y serez-vous ?



L'Autorité des marchés financiers sera l'hôte de la **35e Conférence annuelle de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV)** qui se tiendra à Montréal du 6 au 10 juin 2010 après plus de 10 ans d'absence en Amérique.

En plus d'offrir une programmation exceptionnelle, l'OICV 2010 sera une occasion privilégiée de réseautage pour la communauté financière, notamment lors des soirées sociales hors du commun

dont le coup d'envoi sera donné par nul autre que le Cirque du Soleil.

**L'INSCRIPTION EN LIGNE À L'OICV 2010 BAT SON PLEIN !**

**VISITEZ LE [WWW.IOSCO2010.COM](http://WWW.IOSCO2010.COM) ET RÉSERVEZ VOTRE PLACE DÈS MAINTENANT.**

Nous vous invitons à vous abonner au Cyberbulletin OICV 2010 afin de recevoir de l'information relative à cet événement incontournable.

[retour au sommaire](#)

## QUATRIÈME ÉDITION DU RENDEZ-VOUS AVEC L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

### Les rôles et responsabilités en matière financière au coeur des échanges

**RENDEZ-VOUS  
AVEC L'AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS**

Le 26 octobre dernier s'est déroulée, au Palais des congrès de Montréal, la quatrième édition du *Rendez-vous avec l'Autorité des marchés financiers*. Pour l'occasion, un peu plus de 500 participants provenant de l'industrie des produits et services financiers étaient présents pour échanger et assister à d'intéressants débats entre les membres de la haute direction de l'Autorité et plusieurs conférenciers invités.



Monsieur Jean St-Gelais, président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers et le ministre des Finances du Québec, monsieur Raymond Bachand.



Monsieur Mark Carney, gouverneur de la Banque du Canada.

Dans le cadre des ateliers présentés, des sujets d'actualité tels que les changements climatiques et l'industrie de l'assurance, les enjeux des marchés financiers mondiaux, les paradis fiscaux et l'assistance aux consommateurs ont permis aux spécialistes présents d'exposer leur point de vue et ainsi d'engager des discussions de grande qualité avec les participants et les autres conférenciers. Les rôles et responsabilités du consommateur, de l'industrie et des régulateurs ont constitué le noyau central de ces échanges durant la journée.

### Invités de marque

Comme à chaque année, plusieurs invités de marque étaient présents pour débattre des divers enjeux et défis de l'industrie. Notons, entre autres, le ministre des Finances, M. Raymond Bachand, qui a réaffirmé, lors du dîner-conférence, sa position contre la formation d'une commission unique et M. Mark Carney, gouverneur de la Banque du Canada, qui a fait appel au sens des responsabilités des banquiers et autres professionnels de la finance lors de son allocution en avant-midi. Nous vous invitons à visionner la [galerie de photos de l'événement](#), disponible sur notre site Web.

### À indiquer dans votre agenda

La cinquième édition du *Rendez-vous avec l'Autorité des marchés financiers* aura lieu le 1er novembre 2010.

[retour au sommaire](#)

## CAMPAGNE DE SENSIBILISATION CONTRE LA FRAUDE

### Avant d'investir, investiguez



L'Autorité a lancé en novembre dernier une importante campagne de sensibilisation contre la fraude destinée aux investisseurs québécois. Sous le thème « Avant d'investir, investiguez », cette campagne est diffusée par l'entremise de plusieurs médias électroniques et imprimés. À cette occasion, l'Autorité est fière de s'associer à l'animateur bien connu du public, Guy Mongrain, lui-même victime de fraude dans les années 90.

« En donnant un visage humain à notre campagne, nous voulons ainsi souligner que derrière chaque fraude il y a des victimes, des gens qui souffrent et qui méritent toute notre compassion », affirme le président-directeur général de l'Autorité, M. Jean St-Gelais. Cette campagne se poursuivra durant la période des REER au cours des mois de janvier et février 2010 et en mars, mois de la prévention de la fraude.

Cette campagne de sensibilisation fait suite à l'annonce du ministre des Finances, M. Raymond Bachand, le 13 septembre dernier, concernant la mise en place de nouvelles mesures afin d'intensifier la lutte contre les fraudes financières. En collaboration avec le gouvernement du Québec, l'Autorité a contribué à la formation d'une équipe mixte de lutte contre les fraudes financières. De plus, elle s'est dotée d'une équipe de cybersurveillance, qui assure un rôle de vigie, et a facilité l'accès au registre des individus et entreprises autorisés sur son site Web.

## Sensibilisation accrue

Outre son travail d'encadrement des marchés financiers, une importante partie de la mission de l'Autorité consiste à prêter assistance aux consommateurs. Une équipe d'agents compétents est disponible afin de répondre aux questions du public que ce soit en communiquant avec le Centre de renseignements de l'Autorité au 1-877-525-0337 ou encore en consultant le site Web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

[retour au sommaire](#)

## LE DICTIONNAIRE DES DÉRIVÉS, ANGLAIS/FRANÇAIS, EST MAINTENANT EN LIGNE



Le *Dictionnaire*, accessible gratuitement à partir des sites Web de [l'Ordre](#) et de [l'Autorité](#), offre aux investisseurs, aux professionnels de l'industrie financière, aux traducteurs et aux autres intervenants des milieux gouvernementaux, médiatiques et de l'enseignement, une référence bilingue fouillée sur des notions qui peuvent sembler complexes et déroutantes. Cet outil en ligne, une initiative novatrice dans le monde francophone, représente une avancée importante pour la terminologie et pour l'éducation des investisseurs.

Ce dictionnaire bilingue comporte plus de 700 définitions simultanément accessibles en français et en anglais. Il présente les synonymes, des notions complémentaires et propose des comparaisons entre différents concepts et termes. Le *Dictionnaire* permet entre autres de comparer les définitions de dérivés fermes et de dérivés optionnels et de saisir les différences entre une multitude de catégories d'options.

Cet ouvrage élaboré sous l'égide de l'Ordre des comptables agréés du Québec a été rendu possible grâce à une contribution financière du Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance (le FESG).

[retour au sommaire](#)

## « FAITES QUE ÇA COMPTE »

### Un outil d'éducation financière destiné aux familles canadiennes



Discuter avec son enfant de l'établissement d'un budget, de l'utilisation de la carte de débit et de discernement dans ses dépenses est un exercice plus simple depuis le lancement à l'échelle pancanadienne de « [Faites que ça compte](#) », programme de mentorat financier interactif et ressource informationnelle mis sur pied par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Lancé dans le cadre du Mois de la sensibilisation des investisseurs, en octobre, le programme « [Faites que ça compte](#) » comprend un guide à l'intention des parents, un guide de l'instructeur et un programme en ligne d'établissement d'un budget quotidien qui utilise des situations de la vie quotidienne, par exemple les courses, pour amener les jeunes à échanger sur la gestion de leurs finances personnelles.

Le programme « [Faites que ça compte](#) » connaît du succès depuis son lancement au Manitoba au début de 2009 et les ACVM collaborent en vue d'en faire bénéficier tous les Canadiens. « Lorsque la Commission des valeurs mobilières du Manitoba a commencé à recevoir des commandes de partout au Canada et aux États-Unis, il nous est apparu évident que les Canadiens étaient prêts à discuter d'éducation financière et que nous devons déployer ce programme dans l'ensemble du pays », a

déclaré Jean St-Gelais, président des ACVM et président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers du Québec. Les ACVM sont des tenants de l'éducation financière et nous voulons que chacun ait accès aux ressources qu'offre le programme « [Faites que ça compte](#) ».

Ce programme repose sur un éventail d'activités, de conseils et de leçons simples à mettre en pratique

et, plus important encore, à enseigner. « Un des nouveaux éléments les plus passionnants du programme est un outil interactif en ligne de gestion financière qui permet au mentor et au jeune d'établir un budget quotidien, de fixer des objectifs d'épargne et de suivre les progrès réalisés, et de clavarder avec d'autres mentors financiers dans un forum de discussion, a ajouté M. St-Gelais. Il est possible de voir où va son argent, de suivre la progression vers la réalisation de son objectif financier et de donner ses propres conseils et idées d'activité aux autres internautes. »

Selon un sondage récent effectué par les ACVM, il y a une demande pour des ressources éducatives sur les compétences financières conçues pour les familles. Le sondage a révélé que 78 % des Canadiens sont d'avis que l'enseignement de compétences financières fait partie des choses les plus importantes qu'un parent peut faire pour son enfant. De plus, moins de la moitié des parents dont les enfants sont âgés de 18 ans et moins ont transmis à leurs enfants des connaissances en matière de finances personnelles et d'investissement.

Getty Stewart, un parent du Manitoba qui utilise le guide depuis sa parution, estime que le programme « [Faites que ça compte](#) » peut aider les familles à relever les statistiques et permettre aux enfants d'acquérir des compétences qui leur serviront toute leur vie. « Nous avons tous besoin d'un petit coup de pouce dans la gestion de nos finances : même en tant qu'adultes, nous devons faire des efforts pour respecter notre budget. Plus nous abordons les questions d'argent en famille, plus nos enfants seront en mesure de se forger un bel avenir financier. »

Vous pouvez accéder aux ressources du programme « [Faites que ça compte](#) », dont le programme interactif en ligne d'établissement du budget, à l'adresse [MakeitCountOnline.ca](#). Toutes les ressources sont offertes gratuitement, en français et en anglais.

### À propos des Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Les ACVM sont le conseil composé des autorités provinciales et territoriales en valeurs mobilières du Canada. Elles coordonnent et harmonisent la réglementation des marchés des capitaux du Canada.

[retour au sommaire](#)

## JOURNÉE ÉDUCATION À MONTRÉAL ORGANISÉE PAR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS



Le 4 novembre dernier a eu lieu la première édition de la Journée Éducation à Montréal. Plus de 50 participants provenant de nos 22 partenariats éducatifs se sont réunis dans le but de bâtir un réseau québécois en éducation financière et de développer une plus grande synergie entre les différents organismes et associations qui offrent des programmes d'éducation financière.

Madame Marie Lachance, professeure à l'Université Laval, a présenté les résultats du projet de recherche portant sur les jeunes adultes québécois, l'épargne et l'investissement. De plus, Camille Beaudoin, chef du Service des programmes de sensibilisation et vigie, a exposé les résultats du sondage des ACVM 2009. La table ronde qui abordait les principaux enjeux de l'éducation financière a permis l'échange de propos, particulièrement stimulants et efficaces, avec nos partenaires.

Ces discussions enrichissantes, jumelées à l'expertise de nos partenaires, nous permettront d'identifier des actions et des pistes de solution afin d'améliorer la qualité des services offerts à la population québécoise en matière d'éducation financière.

[retour au sommaire](#)

## RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PROGRAMME D'EXAMEN DE L'INFORMATION CONTINUE (PEIC)



Le 11 novembre dernier, l'Autorité des marchés financiers a rendu public sur son site Web son [rapport d'activité du programme d'examen de l'information continue](#) (PEIC) pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2009. Ce rapport présente les constats dégagés à la suite des examens de documents d'information continue d'une centaine de sociétés et de fonds d'investissement dont le siège social est situé au Québec, notamment les états financiers, les rapports de gestion, les rapports de la direction sur le rendement des fonds et les rapports techniques.

Dans un contexte marqué par la crise du crédit et des liquidités, l'Autorité a notamment ciblé, au cours du dernier exercice, des sociétés présentant un fort ratio d'endettement et des sociétés du secteur des services financiers. Cet examen visait l'intégralité et la transparence de l'information publiée dans les états financiers et les rapports de gestion. Cette septième édition du rapport d'activité contient aussi de nouveaux éléments. Une section est destinée aux sociétés minières et met l'accent sur les exigences réglementaires propres à ce secteur d'activité. Une autre section est consacrée au passage vers les Normes internationales d'information financière (IFRS) afin de sensibiliser les sociétés et les fonds d'investissement aux nouvelles exigences qu'ils seront tenus d'appliquer.

Le rapport révèle que les dossiers des émetteurs assujettis examinés sont dans l'ensemble de bonne qualité. Toutefois, certaines faiblesses relatives à l'application d'exigences comptables ont été identifiées, notamment à l'égard de l'information présentée sur les instruments financiers. Aussi, l'Autorité recommande que les dirigeants de sociétés et les gestionnaires de fonds d'investissement veillent à ce que l'information diffusée dans les rapports de gestion et les rapports de la direction sur le rendement des fonds présente une analyse complète et équilibrée des résultats d'exploitation, de la situation financière et des flux de trésorerie. Une attention particulière doit notamment être portée aux analyses des besoins de trésorerie et des sources de financement des sociétés, étant donné la situation économique actuelle.

« J'incite les dirigeants de sociétés et les gestionnaires de fonds d'investissement à lire notre rapport et prendre acte des constats que nous avons dégagés. Ce rapport leur sera utile afin d'améliorer la qualité de l'information diffusée aux investisseurs. De même, une attention particulière devrait être portée à la section consacrée au passage aux IFRS vu l'ampleur du défi qui attend les émetteurs », a déclaré le surintendant des marchés de valeurs de l'Autorité, Louis Morisset.

Rappelons que l'un des volets de la mission de l'Autorité est d'assurer le bon fonctionnement des marchés de valeurs mobilières qui repose notamment sur une information continue de qualité. En ce sens, le PEIC, mis en place en 2001, constitue une initiative tangible prise par l'Autorité pour aider les émetteurs assujettis à rehausser la qualité de leur information continue.

Le [rapport d'activité du PEIC pour l'exercice 2008-2009](#) est disponible sur le site Web de l'Autorité au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

[retour au sommaire](#)

## DÉPÔT DU PROJET DE LOI 74 À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

### L'Autorité pourra mener plus efficacement sa mission

L'Autorité des marchés financiers salue le dépôt du projet de loi 74 à l'Assemblée nationale qui a pour objectif de rehausser la protection des investisseurs et épargnants québécois. L'Autorité se réjouit que ses recommandations aient été considérées dans l'élaboration de ce projet de loi.

#### Des sanctions plus sévères

L'Autorité est particulièrement satisfaite des modifications qui précisent sa capacité de réclamer que des peines d'emprisonnement soient purgées de façon consécutive, ainsi que de celles prévoyant des sanctions plus sévères pour faire respecter la réglementation du secteur financier. À ce chapitre, l'Autorité voit notamment d'un bon œil les dispositions du projet de loi qui prévoient l'augmentation du montant maximal des pénalités administratives pouvant être imposées par le Bureau de décision et de révision et valeurs mobilières; ce montant passera de 100 000 \$ à 2 000 000 \$.

## La première province à encadrer les agences de notation

Les agences de notation, sévèrement critiquées dans la crise du papier commercial adossé à des actifs (PCAA), seront soumises à de nouvelles règles d'encadrement lorsqu'elles émettent des notes de crédit à l'égard des émetteurs, ce qui permettra de mieux protéger le marché et le public. À l'échelle canadienne, le Québec serait ainsi la première province à donner suite aux recommandations du G 20. D'autres modifications s'avèrent également importantes, notamment celles qui soutiennent des pouvoirs accrus de l'Autorité et une meilleure protection des produits de dépôt soumis à la *Loi sur l'assurance-dépôts*, un encadrement plus rigoureux des assureurs étrangers exerçant au Québec ainsi que la mise en place d'un encadrement de la garantie de remplacement automobile à titre de produit d'assurance et son mode de distribution.

## Vers une meilleure protection des épargnes et investissements des Québécois

« Dans un contexte marqué par la crise financière mondiale et des scandales qui ébranlent la confiance des investisseurs, ces modifications législatives, si elles sont adoptées par l'Assemblée nationale, permettront à l'Autorité de mener plus efficacement sa mission d'encadrement du secteur financier au Québec. Il s'agit d'un important projet de loi qui vise à mieux protéger les investissements et les épargnes des Québécois », a affirmé Jean St-Gelais, président-directeur général de l'Autorité.

[retour au sommaire](#)

## L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS S'ASSOCIE À LA CAMPAGNE « JE PROTÈGE MON IDENTITÉ SUR INTERNET »



Pour une deuxième année consécutive, l'Autorité des marchés financiers s'associe à la campagne « Je protège mon identité sur Internet ». Cette campagne, mise sur pied par l'Institut de sécurité de l'information du Québec (ISIQ), vise à sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques pour éviter le vol d'identité sur Internet.

L'Autorité s'associe à cette campagne considérant que les Québécois sont de plus en plus nombreux à effectuer des transactions bancaires en ligne et à avoir recours au courtage à escompte pour effectuer des transactions financières et d'investissement sur Internet.

L'Autorité invite notamment les consommateurs à se prémunir contre les approches frauduleuses, tel l'hameçonnage, qui ont cours sur Internet. « Méfiez-vous lorsque vous recevez un courriel d'une société avec laquelle vous faites affaire qui vous invite à mettre immédiatement à jour vos renseignements personnels. Lorsque vous cliquez sur le lien, vous accédez à une copie conforme du site Web sur lequel vous naviguez habituellement et toute l'information que vous inscrirez sur ce faux site se retrouvera entre les mains d'habiles fraudeurs », a indiqué Anne-Marie Poitras, surintendante de l'assistance à la clientèle et de l'indemnisation à l'Autorité.

« L'Autorité se réjouit de cette initiative de l'ISIQ qui lui permet de rappeler aux Québécois et Québécoises qu'ils doivent faire preuve de vigilance lorsqu'ils effectuent des transactions financières sur Internet et qu'ils ne doivent pas hésiter à dénoncer toute tentative de fraude ou de vol d'identité. Plus nombreux nous serons à diffuser le message, plus nombreuses seront les personnes sensibilisées », a ajouté madame Poitras.

Rappelons que l'Autorité dispose d'outils d'information gratuits qui permettent au public de se prémunir contre la fraude, notamment la brochure « Soyez à votre affaire pour ne pas perdre vos affaires ».

[retour au sommaire](#)

## LES ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES, C'EST VOTRE AFFAIRE

**COMPRENDRE SES DROITS  
SE PRÉPARER**



## S'INFORMER PARTICIPER

Ce nouveau guide a pour but d'informer les actionnaires sur les assemblées et de les inviter à gérer activement leurs affaires et y participant, en lisant attentivement la documentation écrite et en posant des questions pertinentes. Le guide [Les assemblées d'actionnaires, c'est votre affaire](#) est disponible sur le site Web de l'Autorité.

[retour au sommaire](#)

## DOCUMENT À CONSULTER

### Rapport annuel 2008-2009 de l'Autorité



Le rapport annuel 2008-2009 de l'Autorité est maintenant en ligne sur le site Web à la section [Publications sur l'Autorité – Rapports annuels](#)

[retour au sommaire](#)

## CALENDRIER DES ACTIVITÉS

Pour plus de détails au sujet de ces activités, nous vous invitons à consulter le calendrier des activités disponible sur le [site Web de l'Autorité](#)

Date	Activité
14 au 17 décembre 2009 Lieu : Le Caire	<b>Association Internationale de Contrôleurs d'Assurance (AICA/IAIS)</b>  <b>Présence de l'Autorité :</b> <b>M. Julien Reid</b> , directeur des normes et vigie à l'Autorité des marchés financiers participera au <i>Market Conduc Subcommittee</i> de l'AICA.

## CONTACTEZ-NOUS

### Québec

Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, 4e étage  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Téléphone : 418 525-0337

### Montréal

800, square Victoria  
Tour de la Bourse, 22e étage  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Téléphone : 514 395-0337

Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Courriel : [info@lautorite.qc.ca](mailto:info@lautorite.qc.ca)

Pour en savoir davantage sur nos activités, consultez notre site Web : [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).  
Le Journal Info-Autorité est publié par la Direction des communications de l'Autorité des marchés financiers.